



ASSEMBLÉE
NATIONALE

André CHASSAIGNE
Président du groupe de la
Gauche Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 17 avril 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, Rue de Varenne
75700 Paris

*Objet : Réquisition immédiate de l'usine
Luxfer à Gerzat
Nos références : AC/FF011*

Monsieur le Premier Ministre,

A la suite de mon courrier du 21 mars au Ministre de l'Economie et des Finances demandant la nationalisation de Luxfer, j'attire votre attention sur cette usine du groupe Luxfer Gas Cylinders, située à Gerzat, seule à fabriquer dans l'Union Européenne des bouteilles de gaz à haute pression permettant d'alimenter le marché médical du gaz respiratoire de l'assistance à la vie.

Dans le contexte très particulier de la gestion de la crise du COVID19, mettant à contribution des moyens humains et matériels hors normes, la lutte des salariés pour la défense de leur outil de travail, symbole d'un patrimoine industriel français précieux, prend aujourd'hui un autre sens.

La consommation de bouteilles d'oxygène est bien plus importante que d'ordinaire, entraînant des risques de rupture de stock.

La preuve en est que, le 19 mars, les syndicats industriels de gaziers ont obtenu du Ministère de la Transition écologique et solidaire une dérogation pour la levée des contrôles périodiques sur les bouteilles réapprouvées, issues des stocks tournants, ayant servi plusieurs années et nécessitant un contrôle pour s'assurer de leur fiabilité. Sans ces contrôles réglementaires, elles seront potentiellement porteuses de copeaux métalliques, de fissures internes, sans parler de l'altération de la qualité de l'air, avec la mise en danger du personnel qui les remplit, des soignants qui les utilisent et des patients qui reçoivent les soins.

En tolérant une telle dérive, votre gouvernement prend donc la responsabilité d'assumer des risques qui seraient évités en reprenant les activités de Luxfer.

Portée par les salariés et leur syndicat CGT, la demande de nationalisation de l'entreprise a rencontré de nombreux soutiens : une pétition en faveur de cette mesure a récolté plus de 130 000 signatures ; de nombreuses personnalités politiques, locales et nationales ont apporté leur soutien à la relance ; deux propositions de loi ont été déposées.

Plusieurs garanties ont été données en cas de reprise de l'activité : les salariés sont disponibles ; la direction d'Air Liquide s'est engagée à remplir la majeure partie de son stock grâce à l'usine de Gerzat ; les divers sous-traitants ont confirmé leur capacité à reprendre à tout moment leur place dans la chaîne de production.

Conformément au plan de relance de l'activité élaboré conjointement par la CGT et les salariés, des bouteilles pourront être fournies deux mois après la réactivation du site. Cette production permettra de répondre aux besoins internationaux qui seront alors très importants. Dans notre pays, avec les déplacements de malades et l'ouverture d'unités de réanimation pour les oxygénothérapies, les besoins sont en forte croissance et le stock de 20 000 bouteilles du début de la crise sera insuffisant.

Au regard de l'urgence et de la procédure législative, **le vote d'une nouvelle loi n'est pas la solution adaptée à la nécessité de répondre au plus vite aux événements actuels.** La décision doit être immédiate pour que la production puisse être livrée au plus tôt afin de contribuer à préserver la vie d'un maximum de Français. De plus, **une nouvelle loi n'est pas nécessaire** pour que l'Etat prenne la maîtrise de l'entreprise.

En application de l'article 2 de la loi d'urgence du 23 mars 2020, vous pouvez « ordonner la réquisition de tous biens et services nécessaires à la lutte contre la catastrophe sanitaire ». Je vous demande donc d'utiliser cet article, que vous êtes le seul à pouvoir actionner, pour que la reprise d'activité de l'usine Luxfer de Gerzat soit immédiate.

Cette réquisition sera la première étape conduisant à la nationalisation ou, avec l'assentiment des salariés, à une continuité de l'entreprise sous une autre forme. Il est en effet crucial, pour son avenir et sa souveraineté, que notre pays dispose durablement, sur son territoire, d'une entreprise qui joue un rôle essentiel pour la sauvegarde de la santé de nos concitoyens.

Le Président a pris position, indiquant le 12 mars dernier que cette pandémie révélait la nécessité de placer hors du marché des biens et services liés à notre capacité à nous soigner. Il a alors employé un lexique guerrier pour décrire le traitement de la crise et appliquer des mesures nécessaires à « l'effort de guerre » à la hauteur des enjeux. Pour rappel, à l'après-guerre, conscient de l'urgence, le Général de Gaulle avait fait le choix de la nationalisation, indiquant qu'il serait indécent que des groupements d'intérêts priment sur l'intérêt général. Dans la continuité d'une tradition républicaine, il serait dommage que l'action de votre gouvernement démontre aujourd'hui qu'il préfère à celui des Français les intérêts financiers de quelques-uns.

Monsieur le Premier Ministre, **la réquisition immédiate de cette entreprise s'impose. Elle est la seule option dont nous disposons et ne nécessite pas le vote immédiat d'une nouvelle loi.** Les semaines gagnées seront précieuses pour la vie de milliers de Français. Toute action permettant de sauvegarder la vie de nos concitoyens doit être effectuée dès lors qu'elle garantit d'avancer dans le combat contre la pandémie qui unit l'ensemble de notre nation.

Dans l'attente de réponses précises sur les points soulevés, et d'une action rapide de votre part, et restant à votre disposition pour répondre au mieux à cette crise, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE